

## Auto-moto école PASSION

SARL auto-école RMJ

03030303030303

✉ 34, Rue Jean-Jaurès

58 000 NEVERS

☎ 03.86.23.98.69

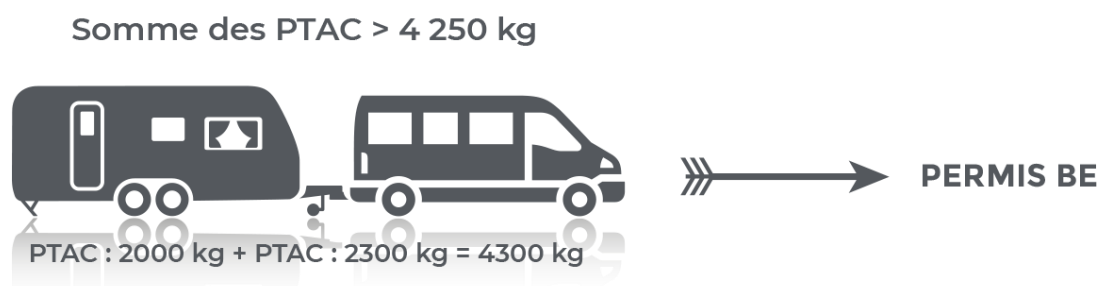
@ [automoto.ecole.passion@gmail.com](mailto:automoto.ecole.passion@gmail.com)

# DÉROULEMENT DE LA FORMATION A LA CATÉGORIE « B.E » DU PERMIS DE CONDUIRE

## Catégories de véhicules

Vous devez passer votre **permis remorque BE** si :

- le PTAC de votre **remorque est supérieur à 750 kg** ;
- le PTAC de votre **remorque est inférieur ou égal à 3 500 kg** ;
- ET si la **somme des PTAC de votre ensemble** (cumul du véhicule tracteur et de la remorque) **est supérieure à 4 250 kg**.



## Le déroulement de la formation

Il faut être âgé de **18 ans minimum** et être **titulaire du permis B**. Vous devez également être en possession de votre **code de la route (catégorie B)** depuis **moins de 5 ans** au moment du passage de l'examen pratique. Si ce n'est pas le cas, vous devez au préalable repasser cette épreuve théorique.

L'auto-école PASSION organise la formation pratique au permis B.E sur **deux journées** de 7h00 avec un **passage d'examen** sur le **3<sup>ème</sup> jour**.

Lors de ces deux jours de formation **sont abordés tous les points** mentionnés au **programme de formation**. Selon les besoins de chaque élève, l'auto-école adapte son contenu : travail de maniabilité plus conséquent, cours en salle plus poussés, circulation...

### Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie B.E comporte deux phases :

- Phase 1 : épreuve hors circulation (20 minutes)

- 23 points possibles
- 19 points pour être reçu

2 catégories éliminatoires directement : **attelage et interrogation orale**.


### Déroulement de l'épreuve

- Vérifications courantes de sécurité (1)
- Un attelage
- Vérifications courantes de sécurité (2)
- Un thème tiré au sort
- Une interrogation orale
- Une épreuve de maniabilité
- Un dételage

Pendant toute la durée du test de connaissances, l'inspecteur surveille vos **gestes et postures**. Vous devez **porter des gants et le gilet haute visibilité** et ne pas avoir de comportements qui pourraient occasionner chutes ou blessures.

**Pour réussir cette épreuve, vous devez obtenir un score minimum de 19 points sur 23, sans note éliminatoire et à condition d'avoir obtenu un résultat favorable à l'exercice de maniabilité.**

Une fois obtenue, l'épreuve hors circulation est valable 3 ans (sous réserve de la validité du code).

	<b>FICHE DE RECUEIL ÉPREUVE HORS CIRCULATION</b>  <b>Catégorie BE</b>	Candidat	
		Nom :	
		Prénom :	
		NEPH :	<input type="text"/>

PHASES			
1- Contrôle de l'immobilisation	0	1	
2- Vérification des documents de bord			
3- Contrôles véhicule			
• État carrosserie / vitrage	0	1	
• Roues	0	1	
• Taches (sous l'ensemble du véhicule)	0	1	
4- Contrôles remorque			
• État général de la caisse	0	1	
• Roues	0	1	
• Chargement	0	1	
5- Mise en marche moteur	0	1	
6- Positionnement du véhicule tracteur (non évalué)			
7- Compatibilité	0	1	2
8- Attelage	E	0	1 2
9- Annonce dimensions et poids			
10- Feux	0	1	
11- Thème	0	1	2 3
12- Interrogation orale	E	0	1 2 3
13- Détélage	0	1	2
Gestes et postures	0	1	
Total général			

Catégorie BE	BON si total > à 18 Pts
--------------	-------------------------

<b>MANOEUVRE(S) – N° :</b>	
M1	ECHEC BON
M2	ECHEC BON

<b>BILAN FINAL</b>	INSUFFISANT FAVORABLE
--------------------	-----------------------

Observations :

Cocher case si abandon du candidat en cours d'épreuve ou intervention de sécurité

- **Phase 2 : épreuve en circulation (40 minutes environ)**

L'épreuve en circulation peut être passée **tout de suite après l'épreuve plateau** si celui-ci a été obtenu. Elle a lieu sur des itinéraires variés empruntant des parcours urbains (1/3 du parcours), routiers, et si possible autoroutiers ou assimilés (2/3 du parcours).

Vous devrez notamment :

- Quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt.
- Emprunter des routes droites, négocier des virages.
- Changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération.
- Dépasser et croiser des véhicules.
- Prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

**Une phase de conduite en autonomie d'environ 10 minutes** permettra également de vous évaluer sur votre capacité à gérer votre itinéraire.

L'expert évaluera particulièrement les compétences suivantes :

- Connaissance et maîtrise du véhicule :
  - Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord
  - Connaître et utiliser les commandes

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte. L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans la grille d'évaluation ci-dessous.

**0 :** la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer.

**1 :** la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée.

**2 :** la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen à des niveaux de qualité variables.

**3 :** la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
<b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>								
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord								
Connaître et utiliser les commandes								
<b>Appréhender la route</b>								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
<b>Partager la route avec les autres usagers</b>								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité						1	1	1
<b>Sous-totaux</b>								
<b>Conduite économique et respectueuse de l'environnement</b>								
<b>Courtoisie au volant</b>								
<b>Total général</b>								

Les savoir-faire traditionnels en circulation sont notés de 0 à 3 points.

Les compétences liées à l'autonomie et à la prise de conscience des risques sont notées pour 3 points maximum. Chaque compétence comptant pour 1 point.

Les attitudes par rapport aux autres usagers (courtoisie) et la conduite économique comptent chacune pour 1 point supplémentaire, si leur acquisition est jugée suffisante.

**E :** Erreur éliminatoire  
Le candidat peut être éliminé dans 2 cas :  
- La sécurité n'est pas assurée.  
- Il commet une infraction :  
• circulation à gauche sur chaussée à double sens,  
• franchissement d'une ligne continue,  
• circulation sur bande d'arrêt d'urgence, ou voie réservée,  
• non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt,  
• circulation en sens interdit.

**Minimum 17 points**